

AVIS D'OUVERTURE D'UNE CONSULTATION DU PUBLIC

SUR UNE INSTALLATION CLASSÉE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT SOUMISE À ENREGISTREMENT

(Code de l'environnement, Titre I du Livre V, parties législative et réglementaire,
Articles R.512-46-11 à R.512-46-15)

NATURE DE L'INSTALLATION : CRÉATION D'UNE UNITÉ DE MÉTHANISATION SOUMISE À ENREGISTREMENT AU TITRE DE LA RUBRIQUE 2781-1B DE LA NOMENCLATURE DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT.

DEMANDEUR : SAS LES 3 DÔMES, REPRÉSENTÉE PAR M. SYLVAIN FRISSARD

EMPLACEMENT DE L'INSTALLATION : LIEUDIT « LES GÂTINES », ARRABLOY À GIEN (45500)

DURÉE DE LA CONSULTATION : 4 SEMAINES, DU MARDI 1^{ER} JUILLET AU MARDI 28 JUILLET 2020 INCLUS.

LE DOSSIER SERA DÉPOSÉ À LA MAIRIE DE GIEN (3 CHEMIN DE MONTFORT, 45500 GIEN) OÙ LE PUBLIC POURRA EN PRENDRE CONNAISSANCE ET FORMULER SES OBSERVATIONS SUR UN REGISTRE SPÉCIAL OUVERT À CET EFFET PENDANT LA DURÉE DE LA CONSULTATION DU PUBLIC.

LES MESURES BARRIÈRES ET DE DISTANCIATION MISES EN PLACE PAR LA MAIRIE DE GIEN POUR L'ACCUEIL DU PUBLIC, DANS LE CADRE DE LA LUTTE DE L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19, SONT LES SUIVANTES :

- LA CONSULTATION, AINSI QUE LA POSSIBILITÉ POUR LE PUBLIC DE CONSIGNER SES OBSERVATIONS SUR LE REGISTRE SPÉCIAL POURRONT SE DÉROULER SUR RENDEZ-VOUS UNIQUEMENT SOLLICITÉ À L'ADRESSE COURRIELLE « ADS2@cc-giennoises.fr » OU PAR TÉLÉPHONE AU 02.38.29.80.12, AUX JOURS ET HEURES CI-APRÈS :
 - DU LUNDI AU JEUDI DE 8H30 À 11H30 ET DE 14H00 À 16H30,
 - LE VENDREDI DE 8H30 À 11H30 ET DE 14H00 À 16H00 ;
- LA CONSULTATION AURA LIEU DANS UN BUREAU AU 4^{ÈME} ÉTAGE DE LA MAIRIE DISPOSANT D'UNE FENÊTRE ;
- DU GEL HYDRO-ALCOOLIQUE SERA MIS À DISPOSITION DU PUBLIC ;
- LE PORT DU MASQUE SERA OBLIGATOIRE.

LA DEMANDE PRÉSENTÉE PAR L'EXPLOITANT EST ÉGALEMENT CONSULTABLE SUR LE SITE INTERNET DES SERVICES DE L'ÉTAT DANS LE LOIRET « WWW.LOIRET.GOUV.FR ».

LE PUBLIC POURRA ÉGALEMENT, AVANT LA FIN DE LA CONSULTATION DU PUBLIC, ADRESSER TOUTE CORRESPONDANCE, PAR VOIE POSTALE, AU PRÉFET DU LOIRET - DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS - SERVICE SÉCURITÉ DE L'ENVIRONNEMENT INDUSTRIEL - 181 RUE DE BOURGOGNE - 45042 ORLÉANS CEDEX 1, OU PAR VOIE ÉLECTRONIQUE, À L'ADRESSE SUIVANTE : « ddpp-sei-3domes@loiret.gouv.fr ».

À L'ISSUE DE LA PROCÉDURE RÉGLEMENTAIRE, LE PRÉFET DU LOIRET PRENDRA UN ARRÊTÉ D'ENREGISTREMENT, ÉVENTUELLEMENT ASSORTI DE PRESCRIPTIONS PARTICULIÈRES COMPLÉMENTAIRES AUX PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES FIXÉES PAR L'ARRÊTÉ MINISTÉRIEL PRÉVU AU I DE L'ARTICLE L.521-7 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT, OU UN ARRÊTÉ DE REFUS.